

L'an deux mille vingt et un, le 12 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal au lieu ordinaire de ses séances, en absence de public, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 06 janvier 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mr LEMPREUR Michel, Mme HERMANT Marie-Pierre, Adjoint, Mr HERBIN Benoît, Mme DUSAUTOIR Sandra, Mr HOUZIAUX Georges, Mr PRUVOST Jean-Bernard, Mme DELABRE Nadine, Mr PETIT Bruno, Mr OBRY Benoit, Mme BACQUET Isabelle, M BLONDIN Franck, Mme GODART Sarah, Mme VAN AUDEKERK Bérénice, Conseillers municipaux.

Absent excusé :

Mme OLRV Elisabeth ayant donné pouvoir à Mr PRUVOST Jean-Bernard.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VAN AUDEKERK Bérénice.

Le compte rendu de réunion du Conseil municipal du 8 décembre est approuvé à l'unanimité

1 FINANCES

1.1 Tarif de la Salle des fêtes

Mme la maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ajout d'une catégorie de tarification pour la location de la Salle des Fêtes sur 3,5 jours au prix de 450 € pour les Izellois et 680 € pour les extérieurs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité cette nouvelle tranche tarifaire.

1.2 Tarif de la salle des fêtes pour les ateliers théâtres

Etant donné les conditions sanitaires qui perdurent, les ateliers théâtre ne sont maintenus qu'en visioconférence. La Communauté de Communes Osartis Marquion réitère sa demande de diminution du coût de la location de la salle des fêtes compte tenu de la non utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 10 voix pour, 1 abstention, 4 contre, de diminuer la location à 1400 € pour l'année 2021.

1.3 Mise en place de la modernisation des paiements SEGPA/TIPI

Les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'accepter les factures électroniques et doivent dématérialiser les factures administratives émises via le portail CHORUS PRO. A ce titre, Mme la maire présente à l'ensemble du Conseil la mise en place du dispositif Pep-ASAP afin de proposer une solution unique de gestion des avis des sommes à payer.

2 - ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Validation du règlement intérieur

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau règlement intérieur

2.2 RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Mme la maire informe le Conseil du renouvellement de la convention entre le Centre de Gestion et la commune concernant le RGPD. Le DPO (délégué à la protection des données) restera le Centre de Gestion.

La formation du référent et du personnel sera organisée gratuitement par le Centre de Gestion. Une formation spécifique sera également envisagée pour les élus.

2.3 Personnel communal

Mme la maire confirme au conseil que les deux postes d'adjoints techniques prévus au tableau des effectifs pour 9 heures/semaine ont été pourvus jusqu'au 18 février et cela en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

3- QUESTIONS DIVERSES

Travaux/urbanisme/Sécurité/environnement

Mr LEMPREUR Michel nous présente l'avancée des travaux réalisés et restant à réaliser.

Animation/Culture/sport/vie associative

Mme BACQUET Isabelle nous présente la proposition de calendrier des fêtes pour 2021.

Communication/Numérique

Mr PETIT Bruno fait un point sur les ateliers numériques du 8 janvier co-organisés avec Osartis Marquion. Il présente également la nouvelle refonte du site internet de la commune.

CCAS

Mme la maire indique que 141 colis ont été distribués à nos aînés et remercie le comité des fêtes d'avoir pris en charge les boissons et les jacinthes.

Mise aux normes de l'accueil périscolaire

Mme HERMANT informe de l'obtention d'une subvention supplémentaire au titre de la DSIL exceptionnelle à hauteur de 24 852 €. Elle informe que la société Fondasol réalise actuellement une étude géotechnique sur ce site.

Equipement de défibrillateurs

Mme HERMANT informe que la commune est dans l'obligation de se doter de trois appareils, des études comparatives sont actuellement en cours.

Sapins de Noël

Mr LEMPREUR annonce la mise en place d'une convention avec VEOLIA afin de recycler les déchets verts sur le site de Vitry-en-Artois et notamment les sapins de Noël qui seront collectés sur la place de l'Eglise jusqu'au 24 janvier.

En l'absence d'autre question la séance est clôturée à 21H30.